

Erreur de parcours, en disertation Droit Constit

Par Barbyz, le 16/12/2005 à 22:46

তেঞ্psot foull aireq unle dissertation recemment, de droit constit, et j'ai une question importante a poser....

Imaginons que j'ai fait un tres tres bon devoirs, mais que je me sois trompée, pendant tout le devoir, en ecrivant "chambre des representants" au lieu de "chambre des communes"..... Longe not found or to

Theoriquement... mon devoir ne vaut plus rien?

(je sais je suis tete en l'air !!!!)

Par Yann, le 26/12/2005 à 19:48

Ca dépend!

C'est variable selon l'importance de la chose dans le devoir, si ce n'est qu'un élément illustratif il n'y a pas mort d'homme. Mais si le sujet tournais directement autour de la chambre des communes c'est pas bon.

Si le reste du devoir est excellent ça passera.

Si le correcteur voit ça après son réveillon, qu'il a bien bu, bien mangé et que tout va bien ce sera préférable...

Mais basiquement, c'est quand même pas top. Mage not found or type unknown

Par Olivier, le 27/12/2005 à 12:03

oui ça peut passer... dis toi qu'au "concours" d'entrée au CFPN j'ai parlé de la décision liberté d'associaiton du 16/7/71 au lieu de 1979 et j'ia eu le concours quand mêem.... Tant que ton devoir est compréhensible, intelligible et cohérent, le correcteur te pardonnera l'erreur après l'avoir soulignée je pense

Par Barbyz, le 14/01/2006 à 02:20

Merci Beaucoup de m'avoir rassuré! En effet, j'ai mes résultats et le correcteur ne m'a pas

normement sanctionné, j'ai attrapé une bonne note !	
vink:	
age not found or type unknown	